Décision 07-D-37 du 07 novembre 2007

relative à une saisine de l'Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (ADEIC) à l'encontre de pratiques mises en oeuvre par le Groupe France Télécom et sa filiale Orange dans le secteur de la distribution de téléphonie mobile

Posted on: 14 novembre 2007 | Secteur(s):



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la	Association de défense, d'éducation et
saisine	d'information du consommateur (ADEIC)

Dispositif(s)	
•	Rejet

Entreprise(s)	
concernée(s)	France Télécom, Orange

Lire

le texte intégral de la décision 57.6 Ko